



## ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 02/05/2019

Votre annonce n°**19-68154** est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.  
La DILA en qualité d'éditeur officiel se réserve le droit, si nécessaire, de vous la retourner pour compléments ou précisions.  
Dans ce cas vous en serez averti immédiatement par voie de messagerie.

Sous cette réserve, la Direction de l'information légale et administrative s'engage à diffuser cette annonce dans les plus brefs délais.



### M1 - Formulaire Avis de marché

#### Aperçu de l'annonce

#### Avis de marché

Département(s) de publication : **89**  
Annonce No **19-68154**

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville de Sens.  
Correspondant : Mme Marie-Louise Fort, Mairie de Sens, 100 Rue de la République 89100 SensStél. : 03-86-95-67-37courriel : marchespublics@grand-senonais.fr adresse internet : <http://www.ville-sens.fr>.  
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marches.e-bourgogne.fr>.

*Objet du marché* : **acquisition d'une solution destinée à déployer le portail citoyen de la Ville de Sens, exploitation et prestations annexes.**  
*Lieu d'exécution* : ville de Sens.

#### *Caractéristiques principales :*

l'objet du présent marché porte ainsi sur l'acquisition, le support et l'assistance dans la mise en œuvre d'une solution destinée à mettre en place le Portail Citoyen de la Ville de Sens, d'assurer la formation des agents concernés ainsi que la maintenance du logiciel

#### *Refus des variantes.*

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : sur les fonds propres de la collectivité

- imputation budgétaire : 2051-6156
- le marché est conclu à prix forfaitaires tel qu'indiqué dans l'acte d'engagement
- paiement par mandat administratif
- pour la tranche ferme une facture selon le calendrier des paiements défini à l'article 11.7 du CCAP ; pour la tranche optionnelle, une facture semestrielle à terme à échoir
- délai global de paiement : 30 jours
- prix ferme pour la Tranche Ferme, actualisable pour la Tranche Optionnelle dans les conditions prévues au CCAP.

*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : lorsque le marché lui a été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

*Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.*

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

#### *Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

*Type de procédure* : procédure adaptée.

*Date limite de réception des offres* : 21 mai 2019, à 17 heures.

#### *Autres renseignements :*

*Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice* : MAS1909.

*Renseignements complémentaires* : marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article R. 2123-1 et des articles R2113-4 à R2113-6 relatifs aux tranches optionnelles du Code de la Commande Publique.

La Tranche Ferme du marché prend effet à compter de la date de l'accusé de réception du courrier de notification pour prendre fin au terme de la période de garantie. Elle devra impérativement respecter les délais indiqués ci-dessous.

Les délais de réalisation des prestations devront respecter le planning d'exécution de la Tranche Ferme et se conformer aux impératifs suivants :

- deux étapes ponctuent le déroulement du projet :
  - 1) La première étape concernera les éléments attendus au point 2.2 du C.C.T.P. Du présent marché et la mise en œuvre des principes primaires tels qu'énoncés au point 2.3. Du C.C.T.P. Du présent marché. Cette étape doit être obligatoirement réalisée pour le 31 août 2019 au plus tard.
  - 2) La seconde étape débutera après le 31 août 2019, elle concernera la mise en œuvre des principes secondaires et des autres fonctionnalités.
- La période de garantie débutera après notification de la décision de Vérification de Service Régulier

L'Exécution de la tranche optionnelle est subordonnée à la notification, par le pouvoir adjudicateur, d'un ordre de service d'affermissement de la tranche considérée dans le délai maximal de 3 mois avant la fin de la période de garantie. En cas d'affermissement, les prestations de maintenance et de support de la solution, objets de la tranche optionnelle, débuteront à compter de la date de prise d'effet mentionnée dans l'ordre de Service d'affermissement pour une durée d'un an.

Cette période pourra être reconduite, par tacite reconduction deux fois, à compter de la date anniversaire de ladite tranche, pour une durée d'un an chacune.

Conditions de participation. Les pièces à produire pour la candidature sont :

- le formulaire Dc1 (lettre de candidature) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.
- le formulaire Dc2 (déclaration du candidat) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

Ou :

- le DUME - document Unique des Marchés Européens.  
ainsi que :

- les justifications prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-11 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

Critères de sélection des candidats : Qualité de l'entreprise à réaliser la prestation au vu de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre

2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé. Il fournira une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article L.2141-3 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

- déclaration sur l'honneur en ce qui concerne le casier judiciaire attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L.2141-1 et à l'article L.2141-4 3° de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- déclaration indiquant l'effectif global moyen annuel et l'effectif moyen annuel du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années. ;

- déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose ;

- présentation de 3 références de prestations de nature et d'importance comparables datant de moins de 3 ans en précisant la date, le montant et le destinataire public ou privé.

Toutefois, il est rappelé que le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

En application des articles R2193-1 et R2193-2, en cas de sous-traitance déclarée au stade de la candidature, en plus d'avoir complété et transmis le formulaire DC 4 relatif à la déclaration de sous-traitance, un dossier de candidature justifiant de la capacité juridique, économique et financière, professionnelle et technique de l'opérateur économique devra être joint.

Les pièces à produire pour la candidature sont :

La collectivité se réserve le droit de recourir à la négociation, pour les 3 offres les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.

Dans un souci de transparence, le pouvoir adjudicateur entend attirer l'attention des candidats sur le fait qu'une négociation ne sera pas obligatoirement engagée si les offres initiales répondent parfaitement aux besoins exprimés. Les candidats doivent par conséquent déposer leur meilleure offre dès le départ.

Modalités de négociation : Par voie dématérialisée via le profil d'acheteur [www.e-bourgogne.fr](http://www.e-bourgogne.fr)

La négociation pourra porter sur les conditions tarifaires et/ou sur les éléments techniques n'entraînant pas de modifications substantielles du cahier des charges.

Les candidats devront alors répondre par voie dématérialisée via le profil d'acheteur [www.e-bourgogne.fr](http://www.e-bourgogne.fr) dans un délai maximal de 48 heures.

La validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des propositions des candidats.

Désormais, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, seule la transmission par voie électronique est autorisée à l'adresse suivante : <https://www.e-bourgogne.fr/services/salle-marches-publics>

Pour transmettre le pli électroniquement, il suffit :

De s'inscrire sur le profil acheteur Territoires Numérique Bourgogne Franche-Comté dont l'adresse est donnée ci-dessus, si l'opérateur économique ne dispose pas d'ores et déjà de compte utilisateur.

Chaque opérateur économique déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro SIRET. Un opérateur économique ne peut déposer un pli que pour son compte.

d'accéder à la consultation et de cliquer sur " Répondre à la consultation ".

De joindre les documents composant le pli (candidature et offre) après avoir accepté les conditions d'utilisation de la plateforme.

De cliquer sur " valider ". Un mail de confirmation sera envoyé à l'adresse qui aura été indiqué dans le compte utilisateur.

Il est rappelé que lors de la transmission par voie électronique, l'offre sera constituée d'un dossier intégrant les éléments de candidature et les éléments d'offre.

Le dépôt définitif et complet de l'offre devra avoir lieu avant la date et l'heure indiquée sur la 1<sup>ère</sup> page du présent Règlement de la consultation.

La signature électronique de l'offre lors de son dépôt est possible mais n'est pas obligatoire.

Il est conseillé aux opérateurs économiques de réaliser des tests avant la transmission de leur proposition sur la plateforme afin de vérifier que leur poste informatique réunit bien tous les prérequis nécessaires à un dépôt électronique.

Les prérequis techniques sont décrits sur la plateforme.

Un test automatique de configuration est disponible à la rubrique " Tester ma configuration " puis " Lancer le test de configuration de mon poste ".

En cas d'erreur ou d'oubli dans le dossier déposé, il est possible de redéposer une proposition complète avant la date et l'heure limites de remise des offres : seule la dernière proposition déposée sur le profil acheteur de la collectivité - territoires Numériques de Bourgogne Franche-Comté - sera prise en compte.

Les candidats disposent, sur la plateforme e-bourgogne, d'un coffre-fort électronique permettant de déposer certains éléments de candidature une ou deux fois par an selon les documents : attestations fiscales à jour, attestations sociales à jour, ....

Procédures de recours

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

-Recours contractuel devant le Tribunal Administratif compétent par application de l'article 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution Du marché ;

-Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application

Télérecours citoyens accessibles par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Instance chargée des procédures de recours :

tribunal administratif de dijon

22 rue d'assas B.P. 61616

21016 DIJON

Pays : FRANCE

Téléphone :03 80 73 91 00

Télécopieur :03 80 73 39 89

Courrier électronique (courriel) : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

Adresse Internet (U.R.L.) : <http://www.dijon.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant) :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable

53 boulevard Vivier Merle

69007 LYON Cedex 03

France

Téléphone : 0472770520

Télécopieur : 0478928316

[greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)

[www.lyon.tribunal-administratif.fr](http://www.lyon.tribunal-administratif.fr)

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

tribunal administratif de dijon

22 rue d'assas B.P. 61616

21016 dijon

france  
Téléphone :03 80 73 91 00  
Télécopieur :03 80 73 39 89  
greffe.ta-dijon@juradm.fr  
http://www.dijon.tribunal-administratif.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mai 2019.

Mots descripteurs : Logiciel.

### Éléments non publiés

#### Éléments de facturation :

Numéro d'engagement juridique : **MA190017**

Classe de profil : Commune

Siret : 21890387000010

Libellé de la facture : Ville de Sens 100 rue de la république CS 70809 89108 Sens Cedex

#### Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 21 mai 2019

Objet de l'avis : Acquisition d'une solution destinée à déployer le portail citoyen de la ville de Sens, maintenance et prestations annexes

Nom de l'organisme : Ville de Sens

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



ACCR3713542



> Informations légales